

CHARTRE DE L'ARTISAN EXPOSANT 2023

Marché Gaulois, Gallo – Romain, Grec, Celte

GRANNUS VILLAGE GAULOIS

26, 27 et 28 MAI 2023 à Marignane



Préambule:

La Fête « **GRANNUS VILLAGE GAULOIS** » est labélisée par la **FFFSH** (Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques) ainsi que par le **LABEL QUALITÉ TPOURISME** se doit de présenter un spectacle de qualité où l'authenticité est importante, elles rassemblent chaque année plusieurs milliers de visiteurs. L'association Atelier du patrimoine sera très sensible sur le choix des exposants, tant à l'originalité des stands qu'à la convivialité des exposants... Pour cela, nous faisons appel au bon sens de chacun.

ARTICLE 1

Ne peut prétendre participer que toute personne déclarée et justifiant de son inscription au registre des métiers, registre du commerce, artiste libre, producteur (M.S.A.)

ARTICLE 2: Les engagements

L'exposant s'engage :

- à décorer son échoppe dans un "**Esprit Historique GAULOIS, GALLO – ROMAIN, GREC, CELTE**"
- Les parasols non inclus dans une décoration validée par le comité de marché, sont exclus,
- **A être impérativement costumé GAULOIS, ROMAIN, GREC, CELTE** pendant toute la durée du marché,
- à ouvrir et fermer son stand aux horaires prévus,
- par son comportement, à ne pas nuire auprès de ses collègues.
- aucune musique, ni microphone, ne pourra être utilisé par l'exposant, de même qu'il ne pourra démarcher la clientèle dans les allées.
- à afficher ses prix en fonction de la législation en vigueur, et à être en règle avec les différents organismes de contrôle et d'état.

Administrations. (DSV – DGRFC- administrations fiscales et sociales – douane – URSSAF)

- L'Atelier du patrimoine de Marignane décline toute responsabilité pour toutes procédures qui pourraient être engagées par les organismes sus nommés à l'encontre des exposants.

ARTICLE 3: Le stand

L'Atelier du patrimoine de Marignane laisse toute liberté de réalisation, à condition de respecter l'esprit de l'époque historique période GAULOISES, GALLO –ROMAINE, GRECQUE)

ARTICLE 4: Les produits

L'Atelier du patrimoine de Marignane se réserve le droit de refuser certains produits, décorations ou costumes qui risqueraient de dénaturer le marché. **Une commission spéciale sera chargée de faire respecter les articles 3 et 4 de cette chartre pendant les jours de fête, se réservant le droit à tout moment de faire fermer le stand, sans indemnité de la part de L'Atelier du patrimoine de Marignane.**

ARTICLE 5: Les horaires

Tout exposant doit respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du **MARCHE GAULOIS, GALLO –ROMAIN, GREC**, situé sur **la colline notre dame de pitié à MARIGNANE** :

Vendredi 26 MAI 2023 : NOCTURNE 2023 19h30 22h00 (FESTIVAL de MUSIQUE CELTIQUE ouverture public 20h)

Samedi 27 MAI 2023 : de 9h30 h à 20h30

Dimanche 28 MAI 2023 : de 9h30 h à 19h00

L'installation des stands et les livraisons devront s'effectuer et terminées :

Vendredi 26 Mai 2023 avant 18h00 afin de laisser accès libre au MARCHÉ NOCTURNE et au public pour le FESTIVAL GRANNUS CELTIC FESTIVAL.

Arrivée possible à partir de 10h fin d'installation 18h00 (afin de faciliter la logistique)

Pendant toute la durée du marché, **aucun véhicule ne pourra stationner à côté du stand** sauf dérogation exceptionnelle de L'Atelier du patrimoine de Marignane. (*Le véhicule sera bâché de toile de lin ou autre pour le visuel*) Un Parking exposant sera mis à disposition.

ARTICLE 6

Si pour des raisons de sécurité ou climatiques, indépendante de sa volonté, l'organisation se voit dans l'obligation de fermer le marché, elle n'en sera pas tenue responsable et les exposants, de ce fait, ne pourront exiger le remboursement et aucune réclamation.

ARTICLE 7

Aucune autorisation d'installation ne sera accordée le jour de l'ouverture des festivités après 9h00

ARTICLE 8

Unité d'emplacement : Longueur: 8 mètres, passage compris

Profondeur: 2 mètres à 3 mètres maximum.

ARTICLE 9

Le lieu d'implantation de chaque artisan/commerçant sera défini par L'Atelier du patrimoine de Marignane. L'exposant accepte sans réserve l'emplacement qui lui sera attribué lors de son arrivée. L'artisan/commerçant s'engage à rester à l'emplacement réservé à son intention.

ARTICLE 10: les tarifs

Tarifs pour les 3 jours par exposant :	Métrage	Tarifs	Caution
Echoppe personnalisée Forfaitaire	De 3 à 8 m	53 €	63 €

Prix du mètre supplémentaire : 10 €.

ARTICLE 11: La caution

La caution devra être jointe avec le bulletin d'inscription. **Elle sera restituée par courrier postal après l'évènement (pour toutes les candidatures validées ou pas).** En cas d'annulation à moins de 1 mois du début des Fêtes, la caution ne sera pas restituée et sera encaissée par L'Atelier du patrimoine de Marignane (sauf cause justifié par un certificat médical, décès ...)

ARTICLE 12

L'Exposant autorise l'organisateur à utiliser toutes images, photos, vidéo prises lors de la manifestation sur lesquelles il parait, à des fins mêmes commerciales en rapport avec la promotion de la dite manifestation.

ARTICLE 13

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de vols ou détérioration quelconque. L'exposant se doit de se couvrir en responsabilité civile professionnelle. (Justificatifs à joindre à la demande de participation).

ARTICLE 14

L'Atelier du patrimoine de Marignane reste souverain dans la sélection des exposants, sans avoir à justifier ses choix.

Cachet ou identification du participant

Mention « lu et approuvé »

Date:.....2022/2023

Signature

Merci de nous retourner la **charte et la fiche d'inscription renseignée et signée**.
Ainsi que **toutes les pièces** à joindre «**PAR COURRIER POSTAL UNIQUEMENT**», au plus tard le **24 Mars 2023** (date de clôture sauf cas de force majeure prise en compte par l'Atelier de patrimoine de Marignane).

Adresse de correspondance:

Atelier du patrimoine de Marignane

**50 Bis Rue de la Cadière
13700 Marignane**

Nous ne prendrons en compte que les dossiers complets.

La commission du marché GRANNUS VILLAGE GAULOIS procédera à l'étude des candidatures par date d'arrivée, en conformité avec son protocole de critères de choix et informera chaque candidat sur son admission ou pas par Mail.

Le document de validation de candidature reçu par Mail devra être présenté lors de votre arrivée sur site, afin de pouvoir vous installer en adéquation avec les dispositions prises par l'organisateur.

**Pour toutes demandes de renseignements veuillez nous joindre par messagerie Mail :
patrimoinemarignane@yahoo.fr**